

Ruhengeri le 22 octobre 1956.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 3.607 / A.I.2.02.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Dossier 550
~~Secrétaires~~ Indigènes.

A Monsieur le Directeur des A.I.M.O.
à
U S U M B U R A .-

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre lettre n°2II/4074 du
26/9/1956, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance,
que le nommé KATO n'envoyait jamais de l'argent à sa
mère NYIRAMPETA, durant la période d'activité en Uganda.-

L'Administrateur de Territoire.-

A.d'ARIAN.-
p.o.

LE COMPTABLE TERRITORIAL.-

BENOIT.L.-



(*) N° 211/ 4.074.-

ATA ou CT

Réf. n° :

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

Annexe :
Bijlage :

MUHENGERI.-

Objet :
Voorwerp :

s/c. de Monsieur le Résident au Ruand. à KIGALI.

Successions indigènes.
Dossier 550.-

[Handwritten signature]

5/10/56. AI. 12. 02
3405/D422.2.j

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Comme suite à votre lettre n° 2.854/AI.12/02 du 21 Août 1956, je vous prie de bien vouloir me faire savoir si KIRO envoyait de l'argent à sa mère NYIRAMPETA et quelle somme celle-ci recevait régulièrement.

*Convocuez Nyirampeta
Cell. Nyarutamba
26/10/56 fj.*

POUR LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.
LE CHIEF DU 1er BUREAU s.i.
R. JANSSENS.-

Alison